

26 février 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OBJET : Validation officielle de la candidature de Christophe Pourcel – Mise au point juridique

Capdenac-Gare, le 26 février 2026

À l'ouverture de la campagne officielle, Monsieur Christophe Pourcel, tête de liste de « Réinventons un Capdenac pour tous », tient à apporter une rectification essentielle concernant sa situation électorale, suite aux articles publiés le 5 février sur La Dépêche faisant état d'un « manque d'attache locale » et le 6 février et sur Centre Presse faisant état d'une mise « en péril » de sa candidature.

Une éligibilité confirmée par l'État :

Contrairement aux doutes soulevés par la procédure de radiation des listes électorales, Monsieur Christophe Pourcel a reçu le **récépissé définitif** de la Préfecture de l'Aveyron le **20 février 2026 à 16h14**. Ce document officiel valide la conformité de sa candidature au regard du Code électoral pour le premier tour de l'élection municipale à Capdenac-Gare.

Ancrage local et distinction juridique : Il convient de lever toute ambiguïté : si la qualité d'électeur et celle de candidat sont souvent confondues, le Droit français permet l'éligibilité sur la base de la qualité de **contribuable local** (notamment via la CFE).

Réinventons un Capdenac pour tous
Liste d'alternance pour les élections municipales
des 15 et 22 mars 2026
Site officiel : <https://reinventonsuncapdenacpourtous.fr/>



- Monsieur Christophe Pourcel a confirmé remplir toutes les conditions légales pour conduire sa liste.
- Sa radiation administrative du fichier des électeurs n'a donc jamais entamé son droit fondamental à se présenter devant les Capdenacoises et les Capdenacois.

Place au débat de fond :

Dès ce jour, la liste « Réinventons un Capdenac pour tous » se concentre sur l'essentiel : le débat de fond et les solutions concrètes pour le quotidien des habitants. Cette liste libre de toute étiquette politicienne, unie par le seul critère de l'efficacité, propose une méthode participative et transparente pour le renouveau de notre ville.

« Le 15 mars prochain, les électeurs doivent pouvoir choisir en toute connaissance de cause, sur la base de projets et non sur des polémiques administratives closes », déclare Christophe Pourcel.

Demande de rectification et droit de réponse

Afin de garantir une **stricte égalité de traitement** et de ne pas induire les électeurs en erreur à l'heure des recherches numériques, Monsieur Pourcel demande formellement aux rédactions concernées avec effet immédiat compte tenu des délais de la Campagne électorale officielle :

1. D'intégrer cette validation officielle aux articles mis en cause.
2. À défaut, de procéder à la **désindexation des contenus numériques obsolètes** (tant sur vos sites que vos réseaux) qui entretiennent une confusion **préjudiciable à la sincérité du scrutin.**

Réinventons un Capdenac pour tous
Liste d'alternance pour les élections municipales
des 15 et 22 mars 2026
Site officiel : <https://reinvertionsuncapdenacpourtous.fr/>

